

APPEL À PROJET

STAYCATION XL 2022

RESTEZ CONNECTÉS PENDANT L'ÉTÉ À IXELLES

1. INTRODUCTION

Staycation XL. Restez connectés pendant l'été à Ixelles veut promouvoir la vie sociale et culturelle dans la Commune. Cet appel à projet apporte dès lors une attention particulière au rôle de connexion que les initiatives culturelles jouent dans la société.

Cet appel à projet s'adresse aux citoyens, associations et organisations qui veulent contribuer, par leur initiative, à une offre de loisirs culturels axée sur la connexion pendant les mois estivaux à Ixelles. Les candidats peuvent travailler autour d'un ou plusieurs des quatre thèmes imposés :

- Égalité et inclusion (connecter les différences)
- Auto-expression et créativité (se connecter par l'expression créative)
- Solitude et isolement (favoriser la connectivité)
- Durabilité et conscience écologique (se connecter sur long terme)

Les connexions sont possibles dans chaque phase du projet (de la préparation au résultat final en passant par l'exécution) et de manières différentes (participation citoyenne, interaction avec le quartier, collaboration, co-création, etc.)

L'initiateur d'un projet sélectionné se voit octroyer une subvention de projet de 1.800,00 euros et optionnellement jusqu'à 600,00 euros pour les frais d'emprunt du matériel communal pour la mise en œuvre de son projet pour la période du 4 juillet jusqu'au 28 août 2022 inclus. 16 projets seront honorés. Les projets sélectionnés seront aussi inclus dans la large campagne de communication coordonnée par la Commune autour de *Staycation XL*.

CONTEXTE

Le mot « Staycation » est une contraction des mots anglais « Stay » (rester) et « vacation » (vacances) et induit des vacances dans sa propre région.

Cet appel à projet trouve son origine dans la campagne de communication communale menée pour la première fois en été 2020. Sous le nom de *Staycation XL. L'été à Ixelles*, la Commune a voulu donner une visibilité aux associations culturelles et à leurs activités après la fermeture complète du secteur culturel ce printemps-là en raison de la pandémie de COVID-19. Les initiatives estivales des associations culturelles locales ont été regroupées dans un aperçu des offres de loisirs culturels proposés à Ixelles pendant les mois d'été.



En 2021, une campagne de communication a à nouveau été mise en place pour accroître la visibilité des initiatives culturelles au cours de l'été. De plus, un appel à projets mettant l'accent sur le rôle de connexion des initiatives culturelles a été lancé. La commune a sélectionné 15 projets parmi les 53 dossiers reçus pour contribuer à façonner l'été 2021 à Ixelles. Grâce aux efforts de 15 porteurs de projet et de plus de 110 collaborateurs, bénévoles et artistes, plus de 3 200 personnes ont pu participer à des activités participatives et co-créatives dans le cadre de Staycation XL. 32 activités différentes ont été organisées, réparties en 54 sessions et spectacles et plus de 70 jours d'exposition.

Avec une nouvelle campagne de communication et un nouvel appel à projets pour l'été 2022, la commune souhaite s'appuyer sur le succès des précédentes éditions de Staycation XL, promouvoir la vie sociale et culturelle de la commune et la rendre accessible au plus grand nombre.

2. CONDITIONS POUR POSER SA CANDIDATURE

- Le demandeur peut être une **personne physique** ou **morale**
- Le projet est une **initiative culturelle** qui aura lieu à **Ixelles**
- La date de début et de fin de l'initiative se situe **entre le lundi 4 juillet et le dimanche 28 août 2022**
- L'initiative est destinée aux **habitants et/ou aux visiteurs de la Commune d'Ixelles**
- L'initiative tente de **stimuler la connexion** en se concentrant sur la **participation**, la **co-création** et / ou **l'interaction avec le quartier/le voisinage**
- L'initiative est **accessible au public** et contribue à une **offre de loisirs estivale**
- L'initiateur s'efforce d'être **accessible** et de communiquer **dans plusieurs langues** (au moins en FR/NL) à propos et pendant l'activité (les activités)
- L'initiative s'aligne sur **au moins un des thèmes suivants** :
 - **Égalité et inclusion** (connecter les différences)
 - **Auto-expression et créativité** (se connecter par l'expression créative)
 - **Solitude et isolement** (favoriser la connectivité)
 - **Durabilité et conscience écologique** (se connecter sur long terme)

L'introduction d'une **candidature valable** doit avoir lieu **au plus tard le 18 avril 2022** à 12:00. Le dossier de candidature complet (le formulaire de candidature rempli et ses annexes demandées) doit être soumis via le site web <https://culture.ixelles.be/fr/staycationxl>.

3. EVALUATION ET CRITÈRES DE SÉLECTION DES PROJETS

Les dossiers de demande seront évalués sur base de 3 critères principaux

CRITÈRE	PART DANS L'EVALUATION (100)	DESCRIPTION
Qualité méthodologique	40	Proposer un projet fini, structuré et autonome avec une planification réaliste et une gestion budgétaire responsable par rapport aux résultats qui sont exposés. La faisabilité du projet joue un rôle important
Approche thématique	30	La manière dont on répond et réagit au contenu de manière créative et qualitative sur un ou plusieurs des thèmes proposés.
Accent mis sur la connexion	30	La manière dont les groupes cibles sont impliqués dans le processus (participation) et la manière dont l'élaboration/le résultat est partagé/ouvert (accessibilité). L'ouverture du projet aux différentes communautés linguistiques par une communication multilingue sur et au sein du projet est également prise en compte.

4. PLANNING ET ASPECTS FINANCIERS GÉNÉRAUX

- Le dossier de candidature complet doit être soumis via le site web <https://culture.ixelles.be/fr/staycationxl> au plus tard pour le lundi 18 avril 2022 avant 12:00. Plus d'informations sur l'introduction du dossier de candidatures sont disponibles sous la rubrique « PROCEDURES ADMINISTRATIVES ».
- Tous les projets des candidats admissibles seront évalués selon les critères d'évaluation préétablis sous la rubrique « EVALUATION ET CRITÈRES DE SÉLECTION DES PROJETS ». 16 projets au maximum seront sélectionnés. **Les initiateurs de projets sélectionnés seront avertis en mai 2022 de leur sélection** par le Collège des Bourgmestre et Échevins. Une convention de subvention sera alors conclue.
- Chaque projet sélectionné recevra **une subvention de projet de € 1.800,00 en numéraire** pour sa mise en œuvre. Après la signature d'une convention de subvention, une avance de 80 % (soit € 1.440,00) est fournie, les 20 % (soit € 360,00) restants suivent après la justification des frais encourus.

⚠ Le Règlement Général relatif aux subventions est applicable. Vous trouverez en annexe le règlement relatif aux subventions communales. Le règlement relatif aux subventions communales peut être modifié, le

règlement en vigueur au moment de la demande de subvention est applicable.

FACULTATIF

- Un projet sélectionné peut aussi être soutenu pour **un maximum de 600,00 euros en matériel emprunté (subvention en non-numéraire)**, en plus du montant fixe de 1.800,00 euros (subvention en numéraire) pour l'exécution du projet. Les coûts représentés par le prêt en matériel est calculé par la commune et est inclus dans la convention de subvention. Une caution peut être demandée au demandeur pour le matériel emprunté, qui peut être (partiellement) conservée après constatation de la perte ou de la détérioration du matériel.
- Si vous envisagez d'organiser votre initiative dans l'espace public (partiellement ou entièrement) et/ou si vous souhaitez emprunter du matériel, veuillez à remplir entièrement la section prévue à cet effet dans le formulaire de demande, et à y ajouter les annexes demandées.

⚠ Veuillez-vous renseigner sur la faisabilité de votre proposition auprès du Service des Événements Avant de soumettre votre candidature, qui accorde l'autorisation d'utiliser temporairement l'espace public et organise également l'emprunt de matériel. Un projet qui implique l'utilisation temporaire de l'espace public, mais pour lequel l'autorisation d'utiliser l'espace public ne peut être accordée, ne sera pas sélectionné.

Service Événements

E-mail: events@ixelles.brussels

Tél: 02 515 67 76

5. CRITÈRES D'EXCLUSION

- a. Toute action qui ne serait pas conforme aux règlements et lois communales applicables;
- b. Tout projet qui n'aura pas lieu sur le territoire d'Ixelles ;
- c. Tout projet qui n'a pas lieu dans les délais prévus ;
- d. Tout demandeur qui a reçu ou recevra une subvention (en numéraire et/ou en non numéraire) de la Commune en 2022 ;
- e. Tout projet impliquant des actions ou des déclarations discriminatoires ou haineux
- f. Lorsque le dossier de candidature est incomplet

6. PROCÉDURE GÉNÉRALE

- a. Le dossier de candidature complet doit être soumis via le site web <https://culture.ixelles.be/fr/staycationxl> au plus tard pour le lundi 18 avril 2022 avant 12:00.

- b. Le dossier de candidature contient:
 - Le formulaire de candidature rempli
 - Si le demandeur est une personne morale: les statuts de la structure.
⚠ Pour une personne morale, seul le représentant légal peut signer. Les mandats expirés dans les statuts représentent un problème courant et rendent le dossier administrativement irrecevable.
 - Si l'utilisation de l'espace public a été demandée dans le formulaire de candidature :
 - Un plan à l'échelle de l'emplacement avec description de la mise en place des tables, des chaises, de la scène, des installations sanitaires, des voies d'accès et des autres éléments dont l'espace public sera équipé ;
 - Photographies et/ou croquis des installations techniques et artistiques (si applicable) ;
 - Plans concernant la sécurité, la mobilité, la communication, la propreté, ... (si applicable)

- c. Traitement des dossiers soumis:
 - Le Service de la Culture et de la Vie de Quartier examine et évalue la conformité des dossiers ;
 - Le Collège des Bourgmestre et Échevins approuve la sélection du projet ;
 - Toutes les subventions sont soumises à une convention entre la Commune et le bénéficiaire ;
 - Tous les porteurs de projet doivent soumettre un rapport d'activité, un rapport financier et une copie de toutes les pièces justificatives des dépenses dans les trois mois suivant la clôture de leur projet ;
 - Les porteurs de projet s'engagent à réaliser leur projet en fonction des options présentées dans leur dossier de candidature.

7. NON RÉALISATION DU PROJET

Si le projet n'est pas réalisé en tout ou en partie, les montants non dépensés seront réclamés par la Commune.

8. INFORMATIONS PRATIQUES

Deux séances d'informations sur l'appel à projet *Staycation XL* seront organisées par le Service de la Culture et de la Vie de Quartier : **vendredi 18 mars 2022 de 12 h 30 à 14 h et mardi 21 mars 2022 de 17 h à 18 h 30** par vidéoconférence. Une inscription préalable est demandée via culture@ixelles.brussels. Vous recevrez ensuite un lien vers la plateforme de rencontre numérique.

Des informations complémentaires peuvent être obtenues à l'adresse suivante:

Service de la Culture et de la Vie de Quartier

M. Jens Dupon (Coordinateur de la politique culturelle)

E-mail: jens.dupon@ixelles.brussels

Tél: 02/515.64.76

Mme. Mathilde Oechsner (Responsable communication)

E-mail: mathilde.oechsner@ixelles.brussels

Tel: 02/515.64.33

Mme Delphine Cugnon (Cheffe de Service)

E-mail: delphine.cugnon@ixelles.brussels

Tél: 02/515.64.00

9. ANNEXES

- Formulaire de candidature pour l'appel à projet *Staycation XL*. *Restez connectés pendant l'été à Ixelles*
- Règlement relatif aux subventions (Commune d'Ixelles)